

COMMUNE D'ENGES

Conseil Général Ordinaire

Procès-verbal de la séance ordinaire du Mercredi 22 juin 2016 à 20h.15, à la salle communale, Enges

Pierre- André Geiser président du Conseil général ouvre la séance à 20.15 en saluant les conseillers généraux, les conseillers communaux et un public clairsemé.

1. Appel

Présents :

Les conseillers généraux: Thierry Adatte, Christophe Aubert, Philippe Aubert, Claude Borel, Franziska Etter, Pierre-André Geiser, Pierre-Alain Gerber, Christophe Imbaud, Vanessa Renfer, Marylin Sunier et Ernest Zaugg

Présents :

Les conseillers communaux: Heinz Etter, Claude Gisiger et Jean Michel Simonet.

L'administratrice communale, Daniela Catalano

Pierre-André Geiser procède au rappel de l'ordre du jour qui ne soulève pas d'objections de la part des conseillers généraux:

- 1. Appel**
- 2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2016**
- 3. Election de trois conseillers/ères communaux/les**
- 4. Comptes 2015 :**
 - 4.1. Rapport du Conseil communal**
 - 4.2. Rapport de la commission du budget et des comptes**

4.3. Rapport de l'organe de révision au Conseil Général sur les comptes annuels 2015.

5. Reconduction du bureau du Conseil général

6. Lettres et pétitions

7. Motions et propositions

7.1. Motion sécurité de l'eau potable du 10 juin 2016, réceptionnée le 14 juin 2016

7.2. Motion installation de tir du 10 juin 2016, réceptionnée le 14 juin 2016

8. Communications du Conseil communal

9. Interpellations et questions

10. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2016

Ce PV ne suscite pas de commentaires et est accepté à l'unanimité. P.A. Geiser remercie son auteur, C. Imbaud.

3. Election de trois conseillers/ères communaux/les

C. Borel propose Michael Templer, en soulignant qu'il est urgent de trouver un remplaçant à H. Etter. En l'absence d'autres candidats, M. Templer est élu par acclamation. Le conseil communal fonctionnera donc à trois jusqu'aux élections de cet automne prochain

4. Comptes

4.1. Rapport du Conseil Communal

En résumé, Les comptes 2015 sont donc déficitaires. Alors que le budget 2015 prévoyait un excédent de charge de 47'565 Fr. Les comptes bouclent sur un déficit assez conséquent de 93'677 Fr. Ce déficit est surtout lié à l'augmentation des charges de la prévoyance sociale et aux fluctuations importantes des rentrées d'impôts, dont la prévision reste très délicate. La péréquation a aussi été moins fructueuse que prévu.

La fortune nette de la commune s'élève à 1'405'735 (comptes 2014: 1'499'412.-) et respecte donc amplement la législation qui exige au bilan une fortune équivalente à au moins une rentrée annuelle d'impôts.

Ce rapport ne suscitant pas de questions de la part des membres du Conseil général, P. A. Geiser propose alors de passer en revue les comptes, chapitre par chapitre.

Comptes de fonctionnement

Point 0. Administration

C. Borel pose la question de l'avenir des finances communales suite au refus de la fusion, H. Etter lui répond que l'avenir des finances communales sera discuté après la discussion des comptes (8. Communications du Conseil communal).

Point 1. Sécurité publique

Ne suscite aucun commentaire précis ou questions de la part du Conseil général

Point 2. Enseignement et formation

Ne suscite aucun commentaire précis ou questions de la part du Conseil général

Point 3. Culture, loisir, sport

P. Aubert aimerait savoir à quel point figurent les subventions aux sociétés. H. Etter lui répond que les subventions aux sociétés figurent au point 309.365.00 (subventions diverses).

P. Aubert demande si la subvention à la société de tir figure dans ce chapitre. H. Etter lui répond qu'aucune demande officielle n'est parvenue au CC et que 2172.- ont été versés pour utiliser le stand de tir de Lignièrès (page 7, sécurité publique, participation au stand de tir de Lignièrès, 2172.-, compte 151.352.00)

Point 4. Santé

Ne suscite aucun commentaire précis ou questions de la part du Conseil général

Point 5. Prévoyance sociale

C. Imbaud aimerait savoir ce qu'il en est de la subvention aux Petits Chasseurs en 2015. H. Etter lui répond que cette dernière n'a pas été versée en 2015, car il n'y en avait pas besoin.

Point 6. Trafic

Ne suscite aucun commentaire précis ou questions de la part du Conseil général

Point 7. Protection et Aménagement de l'environnement

Ne suscite aucun commentaire précis ou questions de la part du Conseil général

Point 8. Economie Publique

Ne suscite aucun commentaire précis ou questions de la part du Conseil général

Point 9. Finance et impôts

Claude Borel s'étonne des fluctuations importantes de ce poste. Il aimerait savoir si ces dernières sont liées au départ de quelques grands contributeurs ou à une baisse générale de la moyenne des revenus des contribuables. H. Etter attire l'attention des membres du CG sur deux comptes. Le compte 900.330 (taxations rectificatives à la baisse PM et SIPP): il s'agit de contribuables qui ont trop payé et à qui le canton restitue l'argent payé en trop et adapte les tranches pour l'année en cours. Ce qui bien évidemment fait des rentrées en moins pour la commune (près de 20.000.-). Le deuxième compte est le 900.400.02 (impôts sur prestations en capital), dont les prévisions sont assez aléatoires, car s'agit de l'impôt qui est perçu si quelqu'un retire sa caisse de pension. Ce sont ces deux compte qui ont le plus fluctué et expliquent en grande partie le déficit. H. Etter ajoute que la péréquation a aussi été moins fructueuse que prévu (compte 900.462.02, -7000.-).

Bilan, compte des investissements

Aucun commentaire n'est émis.

4. 2. Rapport de la Commission du budget et des comptes relatif à l'exercice 2015.

V. Renfer procède, au nom de la Commission, à la lecture du rapport qui ne suscite pas de questions de la part des membres du Conseil général.

C. Borel constate que l'excédent de charge est inférieur aux amortissements et aimerait savoir si des amortissements supplémentaires ont été effectués. H. Etter lui répond par la négative.

4. 3. Rapport de l'organe de révision au Conseil Général sur les comptes annuels 2015.

Aucun commentaire n'est émis.

D. Catalano procède à la lecture de l'arrêté concernant l'approbation des comptes.

V. Renfer attire l'attention sur le fait que la somme de l'excédent de dépenses figurant dans l'arrêté (93'677.51.-) n'est pas la même que celle figurant dans le rapport de la fiduciaire (94'670.56). Elle aimerait savoir d'où vient cette différence de 993.-

H. Etter ne s'explique pas cette différence.

P. A. Geiser propose tout de même de soumettre ces comptes 2015 au vote, tout en demandant au Conseil communal d'expliquer cette différence lors du prochain CG.

Les comptes et les rapports y relatif 2015 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

5. Reconduction du bureau du Conseil général

V. Renfer demande si F. Etter, membre démissionnaire du CG sera remplacée. P. A. Geiser lui répond par la négative vu que le prochain CG aura lieu après les élections. C. Gisiger indique que les élections auront lieu, en principe, le 23 octobre et qu'il n'y aura vraisemblablement pas de séance du CG avant ces élections.

C. Borel demande quand entrera en fonction le nouveau Conseiller communal (M. Templer) et estime que ce dernier devrait entrer immédiatement au CC, pour que H. Etter puisse le mettre au courant du dicastère des finances.

Vu que tous les membres du bureau sont d'accord de se représenter et qu'aucun membre du Conseil Général ne désire y assumer une charge, le bureau du conseil est reconduit tacitement jusqu'aux prochaines élections.

6. Lettres et pétitions

C. Borel aimerait savoir si il y a du nouveau concernant les problèmes de la propriété de la Baume. C. Gisiger explique que le CC a reçu un courrier du bureau d'avocats qui représente la société propriétaire du Domaine de la Baume, informant qu'il retirait la demande de permis de construire concernant les portails et les barrières. C. Gisiger ajoute que le CC a aussi reçu un courrier du SAT qui stipule que les plantations récemment effectuées dans le domaine de la Baume nécessitent une demande de permis de construire qui n'a pas été faite par la société propriétaire. Le

CC a écrit une lettre au propriétaire de la Baume lui enjoignant de se mettre aux normes. Le CC indique aussi qu'il se réserve le droit d'intervenir par rapport aux drainages, surtout concernant la plantation d'une quinzaine de Bouleaux derrière la chapelle dont les racines peuvent provoquer des dégâts considérables à ces drainages. C. Gisiger indique que le CC a reçu les plans de construction du bâtiment de la Baume qui semblent être faits de manière correcte.

C. Borel demande si tous ces problèmes ont une incidence sur le projet du quartier des Clos. C. Gisiger informe qu'un bureau d'architectes genevois est en train d'élaborer un plan de quartier et de toutes les infrastructures inhérentes. Ce plan ne sera vraisemblablement pas finalisé avant les vacances. Il ajoute que le CC n'a plus de contact direct avec l'ancien acquéreur, puisque le domaine de la Baume est maintenant géré par une SA inscrite au registre foncier. C. Borel demande si cette propriété est toujours en domaine agricole. C. Gisiger lui répond que c'est le cas pour les terrains entourant le bâtiment, mais que ce dernier ne l'est apparemment pas.

7. Motion et propositions

7. 1. Motion sécurité de l'eau potable du 10 juin 2016, réceptionnée le 14 juin 2016

P. A. Geiser ouvre la discussion. P. Aubert explique que les cibleries d'Enges ont accumulé d'importantes quantités de métaux lourds. Une source proche de cette zone polluée rejoint le réseau d'eau communal et pourrait représenter un danger pour la population. Les auteurs de cette motion (P. Aubert et P. A. Gerber) prient le CC de sortir cette source du réseau alimentant la commune.

J. M. Simonet lui répond que le Service de Protection des Eaux a récemment analysé l'eau du réservoir et qu'elle ne contient pas de plomb. Ce service indique dans son rapport qu'il n'y a donc aucune raison de mettre cette source hors-service.

H. Etter précise que l'enjeu caché de cette motion n'est pas la qualité des eaux du réseau et la santé des habitants, mais vise à la réouverture du stand de tir, dont la butte contaminée se situe sur une zone de captage.

T. Adatte a discuté de ce problème avec I. Butty du Service de Protection des Eaux. Il indique qu'il n'y a pas de pollution liée au plomb ou à l'antimoine, dont les teneurs sont situées sous la zone de détection et que mettre cette source en eau claire serait économiquement une décision stupide. Il ajoute que le Service de Protection des

Eaux estime que de toute façon, à long terme, cette butte de tir devra être décontaminée et que puisque le stand de tir est fermé, il n'y aucune raison de craindre, à l'avenir, une augmentation des métaux lourds. T. Adatte indique qu'il serait bienvenu de multiplier les analyses (2x par an) pour rassurer la population. Il ajoute que la réouverture de ce stand de tir ne sera jamais autorisée par les autorités compétentes, étant donné qu'il se situe dans une zone S1.

C. Borel aimerait savoir quel pourcentage cette source représente sur le volume total du captage. J. M. Simonet lui répond qu'on sait rien.

M. Sunier demande si cette source donne de l'eau toute l'année. P. Aubert lui indique que cette source se tarit en cas de sécheresse et qu'elle ne donne de toute façon pas beaucoup d'eau

P. A. Gerber se demande pourquoi on n'a pas fait des relevés clairs et précis quand à son débit et son pourcentage par rapport au total du réservoir.

P. A. Geiser soumet cette motion au vote. **La motion est refusée (7 voix contre, 2 pour et une abstention).**

7.2. Motion installation de tir du 10 juin 2016, réceptionnée le 14 juin 2016

La motion est expliquée par P. Aubert. Il souligne que les diverses installations nécessaires à la pratique du tir à Enges (stand, cibleries, places de parc) ont, en son temps, fait l'objet de décisions communales. Bien que les dépenses aient été assumées par la société de tir, aucune inscription n'en a été faite au registre foncier. Alors qu'il est question de fusion, les signataires de cette motion (P. Aubert et C. Aubert) estiment qu'il serait judicieux d'inscrire les droits acquis au dit-registre. Ils prient donc le CC de donner suite à cette revendication de la société de tir.

C. Borel estime qu'il y a des droits acquis par rapport au stand de tir et aux places de parc. Par contre, pour ce qui est des droits acquis pour la ligne de tir, c'est au Canton de décider et il semble que cette ligne de tir ne soit plus utilisée et qu'on ne peut donc pas parler de droits acquis sur quelque chose qui n'existe plus. En revanche, il estime que pour ce qui est de la baraque du stand, qui a été construite par la société de tir, on peut toujours discuter, surtout en cette période de fusion de communes. Le CC devrait donc étudier ce cas de manière plus détaillée.

H. Etter est d'accord avec C. Borel, mais il estime qu'il faut aussi garder les deux pieds sur terre et aller inscrire au registre foncier des décisions du CC datant de 120

ans n'a que peu de sens, d'autant plus que cette ligne de tir ne sera plus jamais en service. Il ajoute que si le bâtiment est inscrit, la société de tir devrait assurer financièrement la remis en état du terrain. Il ajoute que ce n'est pas la Commune qui a construit ce stand et estime donc qu'il vaudrait mieux laisser les choses en l'état.

P. Aubert souligne que si la Commune avait à l'époque mis cette ligne de tir à disposition, c'est parce que des dispositions fédérales l'y obligeaient. Il souligne que ce sont les membres de la société de tir qui ont en assumé les frais et non la Commune.

Pour J. Simonet, c'est la société de tir qui a pris des décisions et elle doit en assumer les conséquences.

Pour sortir de cette impasse, C. Borel propose d'accepter la motion en corrigeant son côté impératif de la manière suivante: «les soussignés prient le CC d'étudier cette revendication de la société de tir ».

H. Etter estime que ce genre de demandes surcharge inutilement le CC.

P. Aubert estime que le travail de la société de tir n'est pas reconnu par la Commune

P. A. Geiser soumet cette motion (inclus l'amendement de C. Borel) au vote. **Vu l'égalité parfaite (5 voix pour, 5 contre), le président du CG tranche en faveur du non. Cette motion est donc refusée.**

M. Sunier aimerait savoir pourquoi la société de tir n'a pas le droit de tirer à Lignièrès, alors que la Commune paye environ 2000.- pour cette prestation.

H. Etter explique que c'est la société de tir d'Enges qui ne veut pas tirer à Lignièrès, car les tirs obligatoires sont organisés par la société de tir de Lignièrès qui touche donc les subventions pour les organiser. La société de tir d'Enges a pris contact avec la société de tir de Nods pour organiser ses tirs obligatoires à Nods et toucher ces subventions qui sont importantes pour elle. H. Etter souligne que tous les Engois ont le droit de tirer au stand de Lignièrès, vu que notre Commune paye pour cette prestation.

C. Borel se demande si le fait que les Engois ne vont pas tirer à Lignièrès, devrait nous inciter à renoncer à payer ces 2000.- H. Etter lui explique que ce contrat est obligatoire pour toute commune ne possédant pas d'installations de tir sur son territoire. C. Borel demande alors si ce contrat ne pourrait pas être signé avec la

commune de Nods. H. Etter lui répond par l'affirmative. C. Borel est d'avis que payer 2000.- à Lignières est absurde si les gens n'y vont pas. H. Etter lui explique que c'est un des seuls stands de tir de l'Entre-Deux-Lacs qui est encore en fonction. Il souligne qu'en vue de la fusion, c'était la meilleure solution. Mais on peut toujours chercher des solutions avec Nods.

P. Aubert souligne que la société de tir d'Enges ne peut plus organiser ces tirs obligatoires et trouve que c'est inacceptable.

P. A. Geiser clôt la discussion et charge le CC de trouver une solution et de savoir si ce contrat peut-être modifié ou dénoncé.

8. Communications du CC

H. Etter donne des informations sur l'état des finances de la Commune. Il estime que l'avenir est assez incertain et que la marge de manœuvre de la Commune est très restreinte. Sur 1.6 millions de charges assumées par la Commune, il y a seulement 350'000.- dont elle peut décider elle-même, le restant (78%) est imposé par la loi et n'est pas discutable. Il y aussi des charges importantes auxquelles la Commune doit faire face, telle que la réfection, le déneigement et le salage des routes. La marge de manœuvre de la Commune porte donc sur 20% du budget qui sont aussi soumis à des aléas tels les fluctuations des rentrées fiscales et de la péréquation des ressources et des charges. On devra donc compter sur un budget qui sera déficitaire de 30'000 à 50'000 (3-5 pts d'impôts).

9. Interpellations et questions

V. Renfer aimerait savoir si les habitants ont le droit d'utiliser le bus Schumacher.

H. Etter lui répond pour des questions d'assurances, seuls les élèves peuvent prendre ce bus.

M. Sunier aimerait avoir des informations sur les incidents qui avaient émaillé la dernière course aux œufs (une voiture avait forcé le passage pendant la course).

C. Imbaud explique qu'il s'est renseigné auprès de la police du Landeron. La voiture en question est au nom d'une entreprise de Cornaux. C. Imbaud ajoute que selon la police, si plainte est déposée, il risque une amende d'ordre de 100.- Mais C. Imbaud ajoute que ce conducteur pourra être poursuivi pour mise en danger d'autrui si un courrier est envoyé au ministère public incluant des témoignages des habitants

d'Enges (impliquant d'ailleurs grand nombre de membres du CG et du CC), plus particulièrement de la société de jeunesse auquel le conducteur fautif s'était adressé verbalement. Le dit courrier devra aussi souligner que l'intégrité physique des spectateurs avait été mise en danger par le comportement irresponsable de ce conducteur. C. Imbaud indique que la dite lettre devrait aussi décrire le type de signalisation qui avait été mis en place.

P. A. Geiser se demande si cela en vaut la peine de faire toutes ces démarches. C. Imbaud estime que s'il y avait eu un accident, la question ne se poserait pas et que le but d'un tel courrier est que ce genre d'incidents ne se reproduise plus. P. A. Geiser estime que la route devrait peut-être mieux fermée lors de la course aux œufs. P. A. Gerber se demande si c'est la Commune qui devrait déposer une plainte. M. Sunier insiste sur le fait que la société de jeunesse d'Enges avait fait les choses en ordre et qu'une telle démarche montrerait que les autorités communales les soutient.

C. Gisiger qui avait assisté à cet incident indique qu'il doit se récuser, car il s'agit de quelqu'un qu'il connaît. C'est donc H. Etter qui s'est occupé de ce dossier. H. Etter informe qu'un courrier détaillé sera envoyé demain au ministère public. P. A. Geiser souligne la diligence du CC dans cette affaire.

10. Divers

P. A. Gerber s'inquiète de la taille des haies situées le long des routes qui parfois gênent la visibilité des conducteurs et masquent d'éventuels piétons et surtout les enfants. Il aimerait savoir s'il y a un gabarit à respecter et si une information était envoyée aux propriétaires bordiers ou publiée dans les journaux, de manière à éviter des accidents. C. Gisiger lui répond que cela serait fait rapidement.

P. A. Gerber aimerait savoir pourquoi certains documents (PV et rapport de la fiduciaire) ont été distribués que ce soir aux membres du CG. Ne serait-il pas possible de les envoyer par Email de manière à pouvoir les consulter avant la séance? C. Imbaud indique qu'il transmis le PV au CC que jeudi dernier et qu'il n'avait pas pu être envoyé à temps.

T. Adatte estime que tous les documents pourraient être transmis par email pour ceux qui le désirent. Cela économiserait une grande quantité de papier.

P. Aubert aimerait savoir si la route cantonale entre Enges et Lordel deviendra communale. H. Etter informe que cela se décidera à la fin de l'année. Il ajoute qu'en

principe, la volonté du Conseil d'Etat est de le faire au 1 janvier 2017 et que la route cantonale s'arrêterait à l'entrée du village. P. Aubert estime que la route entre Enges et Lordel devrait être élargie à 6m pour éviter les accrochages. C. Gisiger n'est pas certain que ce projet de changement de statut de certaines routes cantonales aboutisse avant la fin de cette année. Il précise qu'en échange, une partie des taxes routières perçues par le Canton (environ 10%) serait réallouée aux communes pour l'entretien de ces routes.

P. A. Gerber s'enquiert de l'état d'avancement de la structure parascolaire. H. Etter l'informe qu'elle sera fonctionnelle dès la mi-Août et qu'il s'agira d'une extension de la structure parascolaire de Cornaux. Il ajoute que toutes les démarches officielles ont été effectuées et qu'un changement d'affectation du local de la poste doit être demandé au SAT. Un projet de convention est en discussion entre la Commune de Cornaux et celle d'Enges.

P. Geiser remercie chaleureusement au nom du Conseil général Heinz Etter (qui quittera le CC en fin d'année) pour ces années d'engagement pour la Commune (2 législatures) et de son excellent travail accompli au sein du CC. P. A. Geiser remercie aussi Franziska Etter pour son engagement au sein du CG. Il remercie aussi C. Gisiger pour tout le travail effectué pour mener à bien une tentative de fusion.

C. Aubert prend la parole pour aussi remercier J. M. Simonet pour avoir œuvré de nombreuses années au sein du Conseil communal. J. M. Simonet annonce qu'il ne se remettra pas en liste pour la prochaine législature. Il est remercié chaleureusement par P. A. Geiser pour ces 32 ans passés au sein du Conseil communal et lui souhaite une retraite bien méritée.

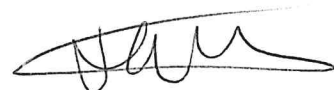
L'assemblée est levée à 22.28

Le président



P. A. Geiser

Le secrétaire



T. Adatte

